

TRANSMISSION MANUELLE



La sélection de la marche arrière (**R**) n'est pas possible lorsque la vitesse du véhicule dépasse 24 km/h (15 mi/h). N'essayez jamais d'engager la marche arrière (**R**) quand le véhicule roule en marche avant. La transmission risquerait d'être sérieusement endommagée, ce qui donnerait ensuite lieu à des réparations coûteuses.